

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE  
DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME  
DU 23 MARS 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le mardi 23 mars**, à dix-huit heures le Comité de Direction dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Endoufielle, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 17 mars 2021

Présents : Francis IDRAC, Pascale TERRASSON, Georges BELOU, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Hervé PASQUET, Christiane PIETERS, Peter REICH, Christelle AUBIAN, Jean-Claude ARIES, Christine DUCARROUGE et Fernande ARIES.

Absents excusés : Gaëtan LONGO, Brigitte HECKMAN REDEGONDE, Martine ROQUIGNY, et Céline TOURON.

Absents : Muriel ABADIE Claudine DANEZAN, Julien DELIX, Jocelyne TRIAES et Jérôme LUTSEN.

Assistaient également : Karine BÉGUÉ (directrice EPIC), Marie-Christine LAHILLE-COUDERC (Chef du Pole Sport Tourisme Culture, Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine).

Secrétaire de séance : Madame Claire NICOLAS.

M. Francis IDRAC, Président a accueilli les membres du CODIR et a procédé à l'appel nominal des membres.

## Table des matières

1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020 .....	3
2	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020.....	3
3	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 .....	3
4	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019.....	3
5	ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS 2021 .....	4
6	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.....	4
7	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – NOMENCLATURE M4 .....	5
8	AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA REFORTE DU SITE INTERNET .....	7
9	SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE PAYS PORTES DE GASCOGNE POUR LA MISE EN LOCATION DES VÉLOS DE PAYS.....	8
10	DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES .....	9
11	VERSEMENT DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION "CULTURE PAYS PORTES DE GASCOGNE" .....	10
12	QUESTIONS DIVERSES .....	11

## 1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020

Le comité de direction approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020

## 2 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 (Annexe 1)

Le compte de gestion, établi par le receveur résume la gestion de l'année écoulée et présente la situation comptable et patrimoniale à la clôture de l'exercice. Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

**Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Adopte le compte de gestion 2020**

## 3 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Annexe 2)

Monsieur le Président fait une présentation synthétique du compte administratif 2020 de l'EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine.

Prévu		Réalisé		Solde	
Section de fonctionnement		Section de fonctionnement		Section de fonctionnement	
Dépenses	112 936 €	Dépenses	99 660,63 €		
Recettes	112 936 €	Recettes	104 350,97 €		4 690,34 €
Section d'investissement		Section d'investissement		Section d'investissement	
Dépenses	1 000 €	Dépenses	392,00 €		-392,00 €
Recettes	1 000 €	Recettes	0 €		
		<b>Résultat global :</b>		<b>4 298,34 €</b>	

**Le président quitte la salle,**

**Et le Comité de Direction, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2020.**

## 4 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Le résultat de l'exercice comptable 2020 est bénéficiaire : 4 298.34 €. Monsieur le Président propose au Comité de Direction d'affecter ce résultat à la section de fonctionnement 2021.

**Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Affecte le résultat 2020 à la section de fonctionnement 2021, du budget primitif 2021.**

## **5 ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS 2021 (annexe 3)**

~~Madame la directrice rappelle~~ que le plan d'actions 2021 repose sur 4 ~~grands~~ axes (la culture de l'accueil, la qualité, l'innovation et la commercialisation) déclinés en fiches/actions. Le plan d'actions prévisionnel ~~élaboré et~~ présenté le 3 décembre 2020 a été arbitré. Deux actions sont priorisées :

- La création du nouveau site Internet a été accordée par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour un budget de 20 000 € TTC inscrit en section d'investissement.
- La gestion du parc de Vélos de Pays a été confiée à l'EPIC Office de Tourisme

Madame NICOLAS rappelle que lors de la séance du 3 décembre 2020, des commissions ont été formées (événementiel, Station Verte et slow tourisme). Elle propose que les actions figurant sur le plan d'actions 2021 soient fléchées au regard de ses commissions.

Madame TERRASSON propose que la répartition des actions aux différentes commissions soit jointe en annexe du procès-verbal de la séance. Madame BÉGUÉ a en charge l'organisation et l'animation de ces commissions.

**Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan d'actions 2021**

## **6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (Annexe 4)**

Monsieur le Président, présente au Comité de Direction, la synthèse du budget primitif 2021.

### **Section de fonctionnement**

- Dépenses :	<b>136 949,00 €</b>
- Recettes :	<b>136 949,00 €</b>

### **Section d'investissement**

- Dépenses :	<b>22 916,00 €</b>
- Recettes :	<b>22 916,00 €</b>

Le budget primitif est d'un montant de 159 865.00€.

Madame BÉGUÉ présente le budget primitif 2021 article par article.

Monsieur le Président présente un comparatif entre le budget primitif 2020 et le budget primitif 2021 :

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evolution</b>
<b>Montant global</b>	<b>112 936,00</b>	<b>159 865,00</b>	<b>+ 46 929,00</b>
Section de fonctionnement	111 936,00	136 949,00	+ 25 013,00
Section d'investissement	1 000,00	22 916,00	+ 21 919,00

Madame BÉGUÉ précise les variations de ce BP 2021 par rapport au BP 2020 :

Pour les dépenses,

- La prise en charge de la cotisation du label Station Verte pour un montant de 2 850.00€
- La gestion du parc des Vélos de Pays pour un montant de 1 000.00€ (soit 100 € par vélos) + 2 500.00€ (refacturation 0.5 ETP mis à disposition par la CCGT en juillet et août)
- La création du nouveau site Internet pour un montant de 16 660.00€ HT
- Le renouvellement du parc informatique pour un montant de 6 250.00€ HT

Pour les recettes,

- La suspension de la collecte de la taxe de séjour de juillet à décembre 2021 a entraîné une baisse de 75 % par rapport à la taxe de séjour collectée en 2020
- Une nouvelle recette de 3000 € de location prévisionnelle des Vélos de Pays

**Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021**

## **7 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – NOMENCLATURE M4**

La création d'un nouveau site Internet est enregistrée dans la section d'investissement du budget primitif 2021. Le Comité de Direction doit délibérer sur l'amortissement des immobilisations de l'EPIC OTGT.

L'amortissement comptable constate l'amoindrissement irréversible de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens. Dépense obligatoire s'appliquant aux immobilisations acquises, reçues en affectation ou au titre d'une mise à disposition, il permet de constituer l'autofinancement nécessaire à l'entretien lourd ou au renouvellement du patrimoine.

Il est proposé au Comité de Direction de fixer les modalités et durées d'amortissement, par catégorie de biens, en fonction de leur rythme de dépréciation estimée et en référence aux barèmes préconisés par l'instruction budgétaire et comptable.

### Modalités retenues

- Mode d'amortissement de type linéaire,
- Pas d'application du prorata temporis : amortissement calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service (ou de versement pour une subvention),

la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année,

- Annuité arrondie à l'euro inférieur, la régularisation étant effectuée sur la dernière annuité,
- Détermination du seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an : 150 €.

Monsieur le Président présente le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles.

Durées proposées pour :

<b>Les immobilisations incorporelles</b>	<b>Durée proposée par la réglementation</b>	<b>Durée proposée pour l'EPIC</b>
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisations	Max. 5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement	Max. 5 ans	5 ans
<b>Subventions d'équipement versées pour le financement :</b>		
Des biens mobiliers, du matériel ou des études, aides à l'investissement consenties aux entreprises	Max. 5 ans	5 ans
Des biens immobiliers ou des installations	Max. 30 ans	30 ans
Logiciels	2 ans	4 ans

<b>Les immobilisations corporelles</b>	<b>Durée proposée par la réglementation</b>	<b>Durée proposée pour l'EPIC</b>
Véhicules légers	5 à 10 ans	7 ans
Camions, véhicules utilitaires et industriels, remorques	4 à 8 ans	10 ans
Matériel de bureau électrique, électronique ou monétique	5 à 10 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	5 ans
Mobilier	10 à 15 ans	5 ou 10 ans (selon la durée de vie estimée du bien)
Matériels classiques	6 à 10 ans	
- Equipement d'entretien, électroménager standard		5 ans
- Matériel de communication, audio-visuel		5 ans
- Matériel de bureau, ameublement (autre qu'électrique ou électronique)		5 ans
- Matériel pédagogique, de loisirs, jeux et cycles		5 ans

**Le Comité de Direction, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **d'adopter les modalités et durées d'amortissement présentées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

## 8 AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA CRÉATION DU NOUVEAU SITE INTERNET

La création d'un nouveau site Internet de l'office de Tourisme a été actée lors de la réunion d'arbitrage financier du 8 janvier 2021. Une procédure de consultation a été lancée le 2 février 2021, sous la forme d'un marché à procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L2113-15, L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique et de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

L'analyse des offres, confiée aux services Juridique, Tourisme et Communication de la Communauté de communes et à l'Office de Tourisme s'est basée sur 2 critères : **la valeur technique** (compréhension du projet et méthodologie, expérience et références sur des prestations similaires, planning de réalisation, moyens matériels et humains affectés à la réalisation des prestations et l'ergonomie et la facilité d'utilisation de l'outil de gestion du contenu (CMS)) et **le prix des prestations**.

10 entreprises ont été contactées. 5 plis ont été réceptionnés le 24 février 2021. Trois offres arrivent en tête du classement avant négociation.

1. LAETIS Multimédia
2. Com 6
3. Agence AND

N°	CANDIDAT	Valeur technique de l'offre	NOTE /20	Valeur prix	NOTE /20	Classement final
1	LAETIS MULTIMEDIA	Expertise - Graphisme des sites attractif et varié - Méthodologie bien rodée - Mise en place d'ateliers de co-conception	20,00	Refonte site: 15100 € HT Maintenance annuelle (3ans): 1 525 € HT VNO: Maintenance évolutive: forfait heure Intégré à la maintenance annuelle Identité visuelle: 1560 € HT	20,00	1
3	AGENCE AND	Langage simple et adapté, tout est possible - Pannel d'outils moins important (proscrire GoogleMaps)	15,50	Refonte site: 13 655 € HT Maintenance annuelle/hébergement (3ans): 1 550 € HT VNO: Maintenance évolutive (3ans): 2 925 € HT/an Identité visuelle: 1500 € HT	18,68	3
5	COM6	Langage simple, proposition d'extension, adaptation - Peu de références en site de e-tourisme	18,00	Refonte site: 16 125 € HT Maintenance annuelle/hébergement (3ans): 1200 € HT VNO: Maintenance évolutive (3ans): 350 € HT/an Identité visuelle: 600 € HT	19,87	2

Ces 3 agences ont été reçues semaine 10 pour un entretien individuel. L'entreprise LAETIS Multimédia est classée 1<sup>ère</sup> de cette sélection. Installée en Aveyron, cette agence est

spécialisée dans l'e-tourisme. Elle a répondu à l'ensemble de notre cahier des charges aux besoins spécifiques et propose une méthode de travail agile, participative et rapide. Madame BÉGUÉ précise qu'elle a interrogé ses collègues qui travaillent avec Laëtis Multimédia. Ces derniers reconnaissent la compétence et le professionnalisme de ce prestataire.

Quelques exemples de leurs créations :

<https://www.lorientbretagnesudtourisme.fr/>

<https://www.tourisme-aveyron.com/fr>

Quelques références proches de chez nous :

<http://www.ot-dartagnan-fezensac.com/>

<https://www.tourisme-mirande-astarac.com/>

Madame TERRASSON demande des précisions sur le coût.

Madame BÉGUÉ répond que le budget est respecté :

- 15 100 € HT pour la création du nouveau site
- 1 560 € HT pour la création de l'identité visuelle

Soit 16 660 € HT

La maintenance annuelle, d'un montant de 1 525 € HT n'est pas à intégrer la première année.

**Le Comité de Direction délibère sur le choix du prestataire et décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer le marché à LAËTIS MULTIMEDIA**
- **D'autoriser, Monsieur le président à signer le contrat avec LAËTIS MULTIMEDIA**
- **D'autoriser, Monsieur le Président à signer tous les actes attenants à ce projet.**

## **9 SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE LE PAYS PORTES DE GASCOGNE POUR LA MISE EN LOCATION DES VÉLOS DE PAYS (Annexe 5 : contrat "Vélos de Pays")**

**Monsieur le Président rappelle que** le PETR Pays Portes de Gascogne, au travers son Plan Climat Air Energie et son projet MOBILIBRE, souhaite développer la mobilité durable sur son territoire. Le service de location de vélos à assistance électrique «Vélos de Pays » s'inscrit pleinement dans cette dynamique, avec un potentiel de déplacements touristiques et domicile-travail important. Le service Vélos de Pays s'inscrit dans une démarche d'innovation territoriale visant à faire la promotion du vélo, auprès des habitants du territoire en développant l'offre de mobilités douces, et auprès des touristes, le slow tourisme.

Les élus communautaires réunis en bureau le 8 décembre 2020 ont acté la gestion du parc de Vélos de Pays par l'EPIC Office de Tourisme. Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021, pour un coût de 100 € par vélos.

Le présent contrat a pour objet :

- La gestion d'un service de location d'un parc de Vélos à Assistance Electrique (VAE), propriété du Pays Portes de Gascogne
- Le suivi et la maintenance de ce parc

Des options facultatives sont proposées dont le service "atelier prioritaire à Vélo Station et prêt de vélos de courtoisie" (*Vélo Station assure la réparation et le prêt d'un vélo de courtoisie en cas de nécessité, les frais de réparation sont à la charge du loueur*), pour un montant de 150€ la saison



**Organisation** : L'équipe de l'Office de Tourisme sera chargée de l'animation, la promotion, la mise en tourisme de l'opération Vélos de Pays, de la gestion des réservations, des contrats, de la régie, la remise des vélos, l'état des lieux des vélos lors de leur retour.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine met à disposition :

- 0.5 Equivalent Temps Plein, les mois de juillet août 2021, soit 2 500 €
- 1 agent technique pour l'entretien et les réparations éventuelles des vélos.

Monsieur TANCOGNE demande combien de vélos seront proposés à la location.

Madame TERRASSON répond que 10 vélos seront proposés à la location avec le remplacement de 2 vélos appelés "col de cygne". 2 vélos supplémentaires ont été demandés.

La flotte de vélos 2021 souhaitée par l'Office de Tourisme doit être confirmée au Pays Portes de Gascogne.

**Le Comité de Direction, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser, Monsieur le président à signer le contrat avec le Pays Portes de Gascogne**
- **D'autoriser, Monsieur le Président à signer tous les actes attenants à ce projet.**

## **10 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES**

Monsieur le Président informe que la régie de recettes et d'avances de l'EPIC OTGT doit être modifiée suite à la gestion du parc de Vélos de Pays à l'Office de Tourisme.

- Vu la délibération n° 20201005.29 du 5 octobre 2020 instituant une régie d'avances et de recettes pour l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine
- Vu la mise la mise en location d'un parc de 10 vélos à assistance électrique à l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine" à compter du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2021
- Considérant la délibération 20201005.29 du 5 octobre 2020 donnant délégations au Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine

**Article 1** : L'article n° 4 doit être modifié comme suit :

La régie encaisse les produits suivants :

1. Prestations au sein de l'Office de Tourisme Visites guidées Commissions sur la vente des œuvres des expositions	Compte d'imputation 706 Compte d'imputation 7082
1. <b>Produits de la location de "Vélos de Pays"</b>	<b>Compte d'imputation 7082</b>
2. Prestations aux professionnels Pack promotionnel, encarts publicitaires ...	Compte d'imputation 706

Les produits encaissés sur les locations de vélos à assistance électrique respecteront la grille tarifaire suivante :

PAR VELO :	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	CAUTION
½ journée	18€	18€	2 000€
Journée	25€	25€	
2 jours	40€	30€	
Semaine	100€	40€	
Mois		80€	
Remorque*		10€	200€
Vélo suiveur*		10€	100€
Siège Enfant (gratuit)*		0€	50€

Une caution de 2000 € sera également demandée à chaque location et restituée si aucun dégât n'est constaté. La caution est conservée au coffre et ne sera encaissée qu'en cas de déclaration de sinistre.

**Article 2** : Les autres articles de l'acte 20201005.29 portant institution de la régie de recettes et d'avances de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine" restent inchangés.

**Article 3** : la Directrice de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine », et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Le Comité de Direction, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De modifier la régie de recettes et d'avances de l'EPIC Office de Tourisme Gascogne Toulousaine**
- **De donner délégation au Président pour tout acte relatif à la présente décision.**

## **11 VERSEMENT DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION "CULTURE PAYS PORTES DE GASCOGNE"**

Monsieur le Président rappelle qu'en 2020, l'Office de Tourisme a participé à l'opération Street Art pour la réalisation de huit fresques murales en Gascogne Toulousaine. Le coût de l'opération était de 3 000 € provisionné sur les budgets primitifs 2020 et 2021, dans le compte 6743 "Fresque murale".

Madame NICOLAS ajoute qu'il est important de faire mentionner que cette délibération annule la délibération prise lors de la séance du 3 décembre 2020, portant sur le règlement de la facture.

Madame TERRASSON ajoute qu'il s'agit simplement d'une erreur par rapport à l'écriture comptable.

**Monsieur le Président propose le versement de cette subvention.**

**Le Comité de Direction, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **Le versement d'une subvention de 3000 € à l'association Culture Pays Portes de Gascogne.**

## **12 QUESTIONS DIVERSES :**

### **Fresques murales en Gascogne Toulousaine :**

Madame LAHILLE-COUDERC informe les membres du Comité de Direction qu'une seconde opération "fresques murales en Gascogne Toulousaine" a été évoquée en commission "Sport et Culture". En effet, cette demande a été formulée par quelques communes. Le projet va être mené dans les mois à venir en sollicitant les communes. Ce projet est porté par le Pays Portes de Gascogne et l'association Culture Pays Portes de Gascogne. Au vu de l'expérience précédente, il sera bon de s'interroger sur le lieu choisi pour la visibilité de l'œuvre.

Madame TERRASSON informe que la commune d'Endoufielle sera partie prenante de ce nouveau projet.

Madame NICOLAS informe que le coût moyen d'une œuvre est d'environ 7 000 € auquel il faut ajouter le concours des services techniques communaux intervenant dans la préparation du mur. Pour une mise en valeur de la fresque l'Oasis, elle exprime le souhait que le stationnement de 2 voitures soit interdit devant l'œuvre.

### **Diffusion des sentiers de randonnée pédestre :**

Madame DUCARROUGE souhaiterait avoir des précisions sur la diffusion des sentiers de randonnées mis en œuvre par l'association "Chemins de Saint-Jacques et sentiers de Pujaudran", présidée par Monsieur Aurelio MARTINEZ. Ces sentiers sont en téléchargement sur le site de l'OTI.

Madame BÉGUÉ répond que ces sentiers sont en téléchargement sur le site de l'Office de Tourisme et précise qu'elle n'a jamais eu de réponse claire de la part de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine quant à la diffusion des sentiers de Pujaudran. Se pose la question de la responsabilité sur la diffusion de ces sentiers sur format papier alors qu'ils ne sont pas labélisés, donc sans garantie sur l'entretien, le balisage etc.

Madame ARIÈS précise que les sentiers de L'Isle-Jourdain, diffusés par l'Office de Tourisme, sont les 4 PR qui ont été labélisés en 2011, c'est-à-dire qu'ils ont été balisés et cartographiés par la Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre du Gers, sous la présidence de Monsieur CAILLEAU. A cette période, Monsieur MARTINEZ ne souhaitait pas labéliser les sentiers de Pujaudran. Les couleurs de balisages doivent rendre compte de ces différences.

Madame LAHILLE-COUDERC informe que la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine exerce la compétence "soutien à la conception des chemins de randonnées, réalisation de petits équipements (signalétique et balisage) et mise en réseau des circuits de randonnée pour les chemins de randonnée identifiés par le schéma local de développement touristiques". Les communes restent compétentes sur les travaux de création et d'entretien des itinéraires et la gestion des conventions d'autorisation de passage sur les parcelles

privées. La question qui vient d'être posée concerne la promotion par l'Office de tourisme : quels chemins diffuser ?

Monsieur PASQUET suggère d'ajouter les traces GPS aux informations à diffuser. Par ailleurs, la convention sur les 4 PR arrive à terme et doit être renouvelée, en s'assurant que les chemins concernés sont effectivement entretenus par les communes

Madame NICOLAS propose de partir de l'ensemble des chemins mis en place sur la Gascogne toulousaine, et d'avoir une concertation sur la politique de diffusion de ces sentiers. En attendant des copies papiers peuvent-elles être fournies par l'association et mises à disposition du public ?

Madame BÉGUÉ propose d'interroger le Comité Départemental du Tourisme sur la réglementation et ses collègues sur les pratiques de diffusion des sentiers de randonnée en Office de Tourisme.

### **Actualités touristiques :**

Madame BÉGUÉ informe les membres du comité de Direction de l'avancement des projets :

- Les erratums des guides touristiques sont en cours d'impression
- Le guide d'accueil des pèlerins sur le chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle (mutualisé avec les Offices de Tourisme gersois situés sur le GR 653) est en cours de finalisation. Le BAT a été réceptionné. 2021 étant une année jacquaire, l'organisation d'une randonnée pédestre au départ de Monferran-Savès, sur le GR653, est en projet avec la collaboration de l'Isle-Rando Club, le club de rando et cyclo du Savès et la pastorale du tourisme.
- Les fiches parcours "itinéraires artistiques en Gascogne Toulousaine" sont en cours de réalisation.
- Le mardi 30 mars 2021, l'Office de Tourisme participe aux rencontres du Tourisme du Tarn qui ont lieu Réalmont sous forme de drive.
- Le webinaire, prévu le 6 avril 2021, pour le lancement et la présentation des nouveaux outils de communication du comité Départemental du Tourisme "Destination Gers" est reporté au regard de la crise sanitaire.

### **Questions diverses :**

Monsieur PASQUET demande comment vont fonctionner les commissions qui ont été définies lors du précédent conseil ?:

Madame DUARTE répond qu'elle convoquera et animera ces commissions en fonction des actions

Madame NICOLAS souhaiterait que les commissions soient réunies avec l'ensemble des actions et non au coup par coup.

La date de la réunion du prochain Comité de direction est à confirmer.

La séance a été levée à 19h40.

Le compte rendu a été affiché le

**Ont signé au registre, les membres suivants :**

Francis IDRAC		Yannick NINARD	
Pascale TERRASSON		Jean-Claude DAROLLES	
Georges BELOU		Christophe TOUNTEVITCH	
Gaëtan LONGO		Claudine DANEZAN	
Jocelyne TRIAES		Nadine FIERLEJ	
Julien DELIX		Jacques BIGNEBAT	
Claire NICOLAS		Martine ROQUIGNY	
Bernard TANCOGNE		Jean-Luc DUPOUX	
Brigitte HECKMANN - RADEGONDE		Régine SAINTE-LIVRADE	
Muriel ABADIE		Jeanine BARIOULET - LAHIRLE	
Hervé PASQUET		Philippe LEFFILLASTRE	
Christiane PIETERS		Pierre SABATHIER	
Peter REICH		Martine DELPUECH	
Christelle AUBIAN		Angèle THULLIEZ	

Jean-Claude ARIES		Sophie FRANZAC	
Céline TOURON			
Jérôme LUTSEN			
Fernande ARIES			
Christine DUCARROUGE			